



Communauté de Communes  
**VALLÉE des BAUX-ALPILLES**

**ARRETE DE MONSIEUR LE PRESIDENT  
N° 109/2022**

**OBJET : Arrêté portant délégation de fonction et de signature à Alice ROGGIERO, 2eme Vice-présidente de la CCVBA.**

**Le Président de la Communauté de Communes Vallée des Baux-Alpilles,**

- Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 5211-9 autorisant le Président à déléguer, sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté, une partie de ses fonctions aux Vice-présidents ;
- Vu la délibération n° 02/2022 en date du 11 février 2022 portant élection du Président ;
- Vu la délibération n°04/2022 en date du 11 février 2022 portant élection des Vice-présidents;

**ARRETE**

**Article 1 :** Une délégation de fonction et de signature est donnée à Alice ROGGIERO, 2eme Vice-présidente, chargée des ressources humaines, afin d'exercer les fonctions suivantes :

- Pilotage de l'ensemble des politiques en matière de ressources humaines
- Dialogue social et élections professionnelles, organisation gestion du comité technique (CT) et du comité d'hygiène et de sécurité et des conditions de travail (CHSCT)
- Mutualisations.

**Article 2 :** Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

**Article 3 :** La Directrice Générale des services de la Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé.

Ampliation adressée :

- au Représentant de l'État,
- à Monsieur le Trésorier de Chateaufort,

Fait à Saint-Rémy- de-Provence, le 15 février 2022.

Notifié le : 24/02/2022  
Signature de la Vice-présidente

Transmis au trésorier le :

Le Président,



Hervé CHERUBINI